

1193 - Comment juger l'enlèvement des poils qui entourent le pubis d'un vieil homme incapable de le faire pour lui-même ?

La question

Question : Quand mon père a vieilli, il est devenu incapable de s'occuper de sa propre toilette, et je veille à lui tailler la moustache et à lui raser les poils qui entourent son sexe. Mais, ce faisant, je découvre son sexe sans le vouloir... Est-ce que cela me colle un péché ? J'ai entendu dire que celui qui voit les parties intimes de ses parents doit jeûner deux mois. Est-ce vrai ?

La réponse détaillée

Il n'y a aucun mal à ce que vous enleviez les poils du pubis de votre père étant donné qu'il n'est plus en mesure de le faire lui-même. Quant à ce que vous avez entendu à propos du jeûne, il n'est pas juste.